République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 19 janvier 2024

Date convocation : 15 janvier 2024	*dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL
Présents : 6	**Absent(e)s et représenté(e)s:**
Votants : 6	**Excusé(e)s:**
Pour : 6	**Absent(e)s:** Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY
Contre : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 0	

Objet: Brigade de gendarmerie. Révision du loyer de la caserne au 15 janvier 2024 pour un montant annuel de 39351 euros.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la révision triennale du loyer de la Brigade de proximité de Barre des Cévennes (Gendarmerie Nationale), section B, parcelles 194, 615, 617 et 200, il convient de délibérer sur le montant annuel révisé à compter du 15 janvier 2024 : 39 351 euros estimé par le service du Domaine.

Avenant n°2 au bail d'un immeuble au profit de l'Etat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-Décide de signer l'avenant n°2 au bail dans les conditions exposées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 23/01/2024
et publié ou notifié

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Préfecture
Date de reception de l'AR: 23/01/2024
048-214800195-DE_005_2024-DE